



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - FOURES - VERNHES - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BATTUT - BONNET - COLOMBIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/92

Objet : Aquaval : Modification du plan de financement du projet de « Développement économique et touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » (Phase 2)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 22 janvier 2019, n°2019/12, le Conseil de Communauté a approuvé une demande de subvention auprès du programme Leader du Pays de Cocagne, dans le cadre d'une nouvelle phase d'investissements sur le Complexe de Loisirs d'Aquaval, englobant notamment la création d'une aire de jeux aquatiques et l'acquisition de différents équipements (tables de pique-nique, bains de soleil, casiers de rangement, poubelles de tri sélectif, ...).

Par courrier en date du 9 juillet 2019, Le Conseil Départemental du Tarn nous a notifié l'octroi d'une subvention de 49.300 €, égale au montant d'aide sollicité.

La Préfecture nous a informé par courrier en date du 23 avril 2019 de l'attribution d'une aide DETR de 72.500,00 €.

Ce montant étant inférieur à celui initialement indiqué dans le plan de financement de la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 janvier 2019, il est nécessaire de redélibérer.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement suivant :

| Financeurs | Taux | Montant € H.T. |
|-----------------------|-----------------|-------------------|
| Etat (DETR) | 25,00 % | 64.499,09 |
| FEADER / Leader | 31,01 % | 80.000,00 |
| Conseil Départemental | 17,38 % | 44.843,23 |
| Autofinancement CCLPA | 26,61 % | 68.654,06 |
| TOTAL € H.T. | 100,00 % | 257.996,38 |

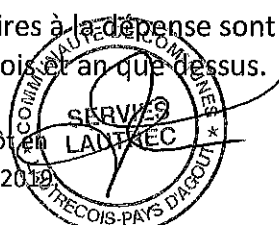
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de développement du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec (phase 2), comme détaillé ci-dessus,
- sollicite une subvention au titre du programme Leader pour un montant de 80.000 €,
- autorise Monsieur Le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Aquaval 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13 septembre 2019



Le Président
Raymond GARDELLE

